

BILAN MORAL ASSEMBLEE GENERALE

Du 10 novembre 2022

La saison 2021-2022 de la RSGD a connu quelques turbulences avec la démission de son Président, de son Secrétaire, ainsi que de plusieurs membres du Comité.

De ce fait, un Comité par Intérim a été organisé sous la Présidence de la Vice-Présidente, Nicole Poulet, avec la collaboration de différents membres qui ont porté notre Club comme ils le pouvaient, qu'ils en soient vivement remerciés.

Une AG Extraordinaire Elective a eu lieu le 04 mai dernier. A la suite de celle-ci, je fus élue Présidente. Je tiens à remercier les personnes qui m'ont fait et me font confiance.

Difficile dans ce contexte de faire le bilan d'une saison complète, je vous propose de l'établir à partir de cette date.

Depuis le 04 mai, le CODIR s'est réuni 4 fois ; autant de fois pour le Bureau.

- Tout d'abord, ont été organisées des rencontres avec tous les animateurs, selon leurs activités respectives.

Ces rencontres ont permis de faire connaissance, d'échanger, de faire un point sur les activités et également sur l'effectif d'animateurs encadrant effectivement les activités, avec pour objectifs la mise à jour de la fiche d'activités et l'anticipation des besoins.

Encore une fois, je remercie vivement toutes ces femmes et tous ces hommes qui s'investissent dans cette fonction avec beaucoup de sérieux et de conviction et également toutes les personnes que nous nommons des « encadrants bénévoles » qui les accompagnent dans l'encadrement des activités.

Sans eux, notre Club, la Retraite Sportive ne pourrait exister et, vous, adhérents ne pourriez pas bénéficier de toutes les activités proposées.

- Je vais maintenant aborder un sujet particulier, qui doit être évoqué car il concerne, entre autres, les aspects sécuritaires, prépondérants à la Retraite Sportive.

A la suite d'un malentendu avec certains animateurs Cyclo concernant, au départ, la vitesse moyenne horaire, puis le non-respect des directives de la FFRS, 2 réunions avec les animateurs de l'activité + 1 réunion d'information pour les adhérents des groupes 1 et 2 ont eu lieu.

A la suite de la 1ère réunion, avec intervention d'un Instructeur Fédéral, nous avons eu 7 démissions d'animateurs, bien regrettable et surtout incompréhension quant à leur décision, sachant qu'en tant qu'animateurs, ils s'opposent à l'application des directives de la FFRS, alors qu'il n'y a rien de nouveau, mais restent adhérents pratiquant l'activité cycliste.

Se pose, dans ce cas, la question de la cohérence ?

Ce sont les adhérents qui sont pris en otage et non les dirigeants.

Pour rappel, la FFRS est délégataire de la Fédération de Cyclotourisme, s'appuyant sur le Code de la Route, le partage de la route via la Sécurité Routière, ces directives s'appliquent à tous les participants à cette activité.

Le Club a l'obligation de mettre en place des moyens pour l'organisation d'activités, il n'a aucune obligation de résultats.

Ensuite :

- ⇒ Un nouveau référent cyclo a été désigné, merci à lui et pour sa coopération
- ⇒ Le document intitulé « Planning des sorties », déposé sur le site RSDG, a été repris en conformité avec la réglementation et les directives de la Fédération.
- ⇒ 4 accidents Cyclo sont à déplorer, survenus depuis la reprise de l'activité en mars, + plusieurs incidents nous obligent à plus de vigilance lors des sorties.

Les animateurs restants l'ont bien compris, je tiens à les remercier très sincèrement pour leur coopération.

- Lors du 1^{er} CODIR les différentes Commissions ont été reprises avec désignation d'un référent par Commission ; 3 d'entre elles se sont réunies :
 - Réunions de 3 Commissions :
 - C° Matériel :
 - ⇒ Un inventaire du matériel du Club par activité accompagné d'un recensement des besoins par les membres de la Commission Matériel a été effectué
 - C° Procédures :
 - ⇒ Pour clarifier la démarche en cas d'accident, la Commission a rédigé un document intitulé « Conduite à suivre pour déclarer un accident », déposé sur le site du Club, accompagné du document de la FFRS et un exemplaire de la feuille de déclaration d'accident.

Nous vous invitons à en prendre connaissance.

- C° Séjours :

- ⇒ L'organisation actuelle des séjours ne répond pas aux directives de la FFRS en conformité avec la législation en la matière.

La Fédération de Retraite Sportive n'édite aucune loi, en la matière, elle s'appuie sur la Code du Tourisme modifié par la Loi n°2009-888 du 22 juillet 2009 et par l'Ordonnance n°2017-1717 du 20 décembre 2017.

Loi éditée à la suite des contestations des professionnels du Tourisme qui trouvaient abusif que les associations, Clubs...organisent des séjours, voyages, sans aucun contrôle, sans labellisation Tourisme, mettant en danger leur activité professionnelle.

Depuis 2012, la Fédération de la Retraite Sportive (FFRS) s'est mise en règle eu égard à la Législation en vigueur et, pour ce faire, a demandé l'Immatriculation Tourisme pour organiser des séjours avec possibilité d'extension dans ses Clubs.

Tout Club de la Retraite Sportive qui organise un séjour pour ses adhérents est tenu de déclarer celui-ci à la Fédération puisqu'il se retrouve co-organisateur de ce séjour.

2% du prix des séjours sont versés à la Fédération. Mais à quoi correspondent ces 2 % ?

Les 2% correspondent à la cotisation à l'agrément Tourisme, aux démarches entreprises par une personne salariée de la FFRS qui a en charge l'activité Tourisme. Démarches, négociations, dans le but d'obtenir des partenariats avec les organismes de séjours et de voyages, faisant ainsi bénéficier ses adhérents, nous tous, de remises, réductions que nous n'aurions pas sans cela et, non négligeable, d'une réduction supplémentaire de 5% réservée aux adhérents de la Retraite Sportive.

Autre élément, non négligeable, compris dans ces 2 %, en cas de litige ou de défaillance de la part de l'organisme ou autre, **une Assurance Responsabilité Civile, avec garantie financière**, est prévue, ce qui n'est pas le cas en individuel et encore moins lorsqu'un animateur organise un séjour, de sa propre initiative, sans passer par la Retraite Sportive.

En cas de litige ou de problème, la personne organisatrice est responsable sur son propre patrimoine (ses propres deniers), sans aucun recours auprès de la FFRS.

- ⇒ Une procédure d'inscription aux séjours va être établie par la C° Séjours en collaboration avec la C° Procédures et Règlementation

- Toujours dans un souci de mise en conformité avec les directives de la FFRS, nous avons demandé à tous les animateurs, à partir des listes établies, le pointage des personnes présentes pour toutes les activités.

Certains le font depuis des années, d'autres ont continué après l'épidémie de COVID.

Le pointage permet :

- En début d'année, de connaître les participants à l'activité, de vérifier les licences
- De recenser les personnes inscrites, savoir si une personne était bien présente à l'activité en cas de litige

- De connaître le nombre de personnes potentiellement présentes eu égard au nombre d'animateurs pour l'activité (ex. 80 inscrits pour 1 animateur, alors que 20 ou 30 possible)
 - D'analyser le taux de participation aux différentes activités pour envisager de nouvelles dispositions pour la campagne d'inscription de la saison future
 - De donner la possibilité de faire des statistiques si nous en avons besoin
- La problématique des personnes qui s'inscrivent à une activité et ne participent pas à celle-ci, nous oblige à avoir une réflexion sur ce constat, par rapport à l'organisation des activités, en fonction du nombre d'animateurs
 - Le logiciel d'inscription en ligne acquis par la précédente équipe a été mis en application pour la saison 2022-2023 (cf. Rapport Activités)
 - Le Club, via moi-même, a signé le **Contrat D'engagement Républicain** qui sera déposé sur notre site. (Loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 et Décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 avec entrée en vigueur en janvier 2022).
 - ⇒ Les engagements sont :
 - Le Respect des lois de la République
 - La Liberté de conscience
 - La Liberté des Membres de l'Association
 - L'Egalité et non-discrimination
 - La Fraternité et la prévention de la violence
 - Le Respect de la dignité de la personne humaine
 - Le Respect des symboles de la République

Autre problématique, nous constatons que personne n'échappe au vieillissement, pas même les animateurs !

- Un appel aux bonnes volontés a été fait par le biais du bulletin d'inscription, une quinzaine de personnes ont répondu favorablement. Toutes ont été contactées par mes soins pour échanger quant à leur motivation et leur présenter le parcours de formation.
 - 6 adhérents se projettent dans cette nouvelle fonction et vont débiter la formation d'Animateur Fédéral :
 - 3 pour l'activité Cyclo
 - 1 pour l'activité Self-Défense
 - 1 pour l'activité Karaté Sénior
 - 1 pour l'activité Randonnée Pédestre
 - 3 animateurs en cours de Formation, reste M2 à valider :
 - 1 pour l'activité Danse
 - 1 pour l'activité SMS
 - 1 pour l'activité Randonnée Pédestre
 - 3 autres animateurs, déjà animateurs dans autres activités, vont suivre la formation M2, Randonnée Pédestre
- ⇒ Nos vifs remerciements à tous pour leur dévouement et leur implication. D'autres adhérents prennent le temps de la réflexion. Malgré cela, nos besoins sont constants. Plus le nombre d'animateurs par activité est important, moins les animateurs seront sollicités, leur laissant ainsi la possibilité de pratiquer leur activité sans se soucier de la gestion de celle-ci. N'hésitez pas à vous engager dans cette fonction, renseignez-vous auprès des animateurs actuels, une formation sérieuse, prise en charge complètement par la Fédération vous est proposée. En collaboration avec Fabienne PASTEUR, Référent Formation au Département, une projection est à établir pour anticiper nos besoins d'encadrement.
- A noter également, sur notre bulletin d'inscription nous vous avons demandé « Dans quel domaine aviez-vous des compétences ? »
 - ⇒ Nous avons eu une vingtaine de réponses, nous allons les étudier prochainement. Remerciements à ces personnes.

PROJETS 2022-2023

Dans une démarche de structuration de notre Club, avec les membres du CODIR, je souhaiterais formaliser un Projet Associatif passant d'une logique de moyens à une logique de développement global de nos activités.

La formalisation d'un Projet Associatif devient essentielle pour :

- Disposer d'une vision sur l'avenir, sur l'évolution des activités,
- Créer de l'adhésion interne par la clarification d'objectifs de développement,
- Communiquer avec les partenaires extérieurs publics ou privés, montrant que notre Association est un véritable acteur de la vie sociale avec toute sa spécificité,
- Prendre en compte plus facilement la politique fédérale,
- Anticiper les moyens nécessaires à la réalisation de nos objectifs

Dans cette attente, pour la saison à venir, nous envisageons :

- L'achat de matériel pour les activités (en cours)
- L'installation connexion Internet au local
- Un partenariat avec le magasin DECATHLON
- Un partenariat avec l'Espace Santé (en attente RV)
- Un partenariat Espace Talagrand (en bonne voie)
 - La mise en place activité « Acitiv'Mémoire » ➔ Appel aux bonnes volontés pour animer cette activité
- L'organisation de séjours – de journées à thème
 - Point sur les projets de séjours :
 - Oz En Oisans (Alpes d'Huez), Nicole Poulet coordinatrice, séjour prévu du 1^{er} juillet au 08 juillet prochains
 - D'autres séjours sont en cours de réflexion ; 1 adhérent a manifesté son intérêt pour l'organisation de séjours
 - Organisation journée dite « Nature » et autres sorties à la journée.
- La création d'une activité Badminton, prévue depuis longtemps, toujours suspendue au problème de salle.
- Les inscriptions en ligne avec accompagnement des personnes ne maîtrisant pas l'informatique. L'objectif de la Fédération est de moderniser son système informatique avec le projet de s'inscrire directement via le site FFRS avec dématérialisation de la licence.
- La reprise des ateliers Informatiques en partenariat avec AMIUS (Amicale Micro-Informatique Utilisation et Solutions), local à Tavaux, ancienne panification.
A ce sujet, un appel aux bonnes volontés est lancé pour animer ces ateliers informatiques

Pour information :

La loi Sport du 02 mars 2022 vise la démocratisation du sport en facilitant l'accès au Sport Santé et l'accès des Associations aux équipements sportifs avec un renouvellement de la gouvernance des Fédérations.

La FFRS n'échappe pas à ces directives, au niveau national un groupe de travail est en réflexion quant aux Statuts de notre Fédération, laissant présager quelques changements et adaptation qui, peut-être passeront par une évolution de nos Statuts et de notre Règlement Intérieur. Vous en serez informés le moment venu.

Je laisserai Gérard PASTEUR, notre Président Départemental, présenter les évolutions pour notre Fédération.

Pour conclure :

Comme vous pouvez le constater, la retraite n'est pas de tout repos !

L'objectif des membres du CODIR et de moi-même est d'apporter de la structure à notre Club avec pour principal objectif le Respect des Directives de notre Fédération et de l'Obligation en matière de Sécurité pour tous les adhérents dans toutes les activités proposées, en toute Convivialité et Sérénité.

Également notre objectif est de favoriser le développement de notre Club par le biais de nouvelles activités et le recrutement de nouveaux animateurs.

Au nom de notre Association, je tiens à remercier vivement la Ville de Dole, son Représentant, Monsieur le Maire, le service des Sports et celui de la Vie Associative et tous ses services qui nous aident à la réalisation de nos objectifs.

Je n'oublie pas les membres du CODIR qui donnent de leur temps et ont à cœur de me suivre dans les différents projets, qu'ils en soient vivement remerciés.

Le CODIR et moi-même vous souhaitons une belle année sportive, prenez plaisir pour garder longtemps votre forme tout en préservant votre capital santé.

Je vous remercie pour votre attention et laisse la parole à notre Président Départemental qui va vous préciser les évolutions au niveau de notre Fédération.

La Présidente,



Françoise GAILLARD